

devrait pas exister et le Gouvernement aurait pu l'éviter s'il avait pris ses responsabilités. Hier encore le ministre des Finances (M. Abbott) déclarait que toutes les subventions seraient éventuellement supprimées. Dans les circonstances, cette décision ne peut que rendre impossible l'application du plafond des prix. On ne peut maintenir les prix à un bas niveau sans le recours à des subventions, à moins de charger toute une armée d'inspecteurs de vérifier toutes les ventes. Il est possible cependant d'abaisser les prix et d'opérer une meilleure répartition du revenu national, en versant des subventions. Celles-ci ne doivent pas être accordées à toutes les industries; dans bien des cas, elles ne sont pas nécessaires mais elles le sont pour les industries de base et elles doivent être maintenues. Après que le ministre des Finances, parlant au nom du Gouvernement, eut annoncé officiellement qu'on avait décidé de supprimer les subventions, il a ajouté que le Gouvernement n'avait jamais eu l'intention de diriger l'économie du pays et que la décision qu'il a prise était la seule compatible avec notre régime économique actuel.

Mon temps de parole est sur le point d'expirer. Je pourrais traiter de bien d'autres sujets. J'espère cependant que quelque membre du cabinet prendra la parole avant la fin du débat et pourra répondre à une ou deux questions que je juge nécessaire de poser. Dans son numéro du 12 avril 1947, la *Gazette* de Montréal annonçait que le Gouvernement étudiait soigneusement la hausse des prix occasionnée par la récente suppression des régies sur une multitude de denrées et services et qu'il rétablira sans délai les plafonds dans tous les cas où il jugera les majorations excessives. Je voudrais que quelque membre du cabinet nous déclarât si telle est réellement la ligne de conduite du Gouvernement. En pareil cas, comment se tient-il au courant des faits? Pourquoi n'a-t-il pas jusqu'ici pris de mesure à l'égard de produits comme le papier-journal? Voilà trois points sur lesquels la population du pays et surtout les membres de la Chambre désirent être rassurés.

Je termine en répétant mes paroles du début. Sur cette question de libre entreprise ou d'économie dirigée, il semble n'exister que deux opinions en cette Chambre, tous les autres groupes étant opposés à l'attitude bien tranchée de notre parti. Nous parlons sans équivoque en disant que si nous étions au pouvoir nous établirions un régime d'économie dirigée. Nous serions prêts à nous mesurer contre quiconque tenterait d'accaparer plus que sa part du revenu national et nous verrions à assurer à chacun des moyens de subsistance. N'est-il

[M. Gillis.]

pas renversant qu'il se trouve aujourd'hui dans notre pays des gens qui n'ont pas suffisamment à manger?

L'hon. M. McCANN: Absurde.

M. GILLIS: Le ministre du Revenu national prétend que c'est absurde. Pas du tout. En 1945, j'ai visité diverses régions du Nouveau-Brunswick où d'anciens combattants, revenus du front, subsistaient grâce aux œuvres de charité paroissiale qui leur accordaient \$6 par semaine. Comment faire vivre une famille avec cette somme? Dans toutes les régions du Canada, je puis vous montrer des anciens combattants en chômage, qui ont épuisé leurs crédits, qui ne peuvent obtenir aucun secours, qui ne trouvent pas d'emploi et n'ont aucun revenu.

M. MARIER: Ils refusent des emplois.

M. GILLIS: Pas du tout. Que le Gouvernement se charge des frais de transport et j'enverrai dès demain 2,200 anciens combattants dans n'importe quelle partie du pays où des emplois les attendent.

L'hon. M. MITCHELL: Je relève le défi.

M. GILLIS: Très bien; obtenez pour moi les emplois. Si le Gouvernement assure les moyens de transport et le travail, je n'ergote pas, j'enverrai ce soir un télégramme à ces gens; ils partiront et accepteront le travail.

M. FOURNIER (Maisonnette-Rosemont): Peut-être l'honorable député parle-t-il trop?

M. GILLIS: Non, je ne parle pas trop. D'après une nouvelle lancée à la radio ce matin les fonctionnaires du service sélectif de cette région, vos fonctionnaires du service régional de placement, réunis à Moncton hier, ont déclaré que les Provinces maritimes comptent 30,000 chômeurs inscrits qu'on ne peut placer. Si le ministre du Travail a donné des instructions concernant l'embauchage de ces hommes et sur les moyens de les transporter là où il y a du travail, le directeur du service de placement des Provinces maritimes n'en sait rien. J'ai entendu moi-même, à l'émission radiophonique des nouvelles de neuf heures, la déclaration formulée à la suite de la réunion tenue hier en vue de l'examen du problème de l'embauchage dans les Provinces maritimes.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! J'interromps l'honorable député à regret, mais il a épuisé son temps de parole.

Des VOIX: Poursuivez.

M. GILLIS: Je termine. Je discuterai de nouveau le sujet avec le ministre du Travail. Le débat qui se poursuit depuis quelques jours